



## Retranscription du point de presse hebdomadaire de l'ONUCI

*(Abidjan, le 20 septembre 2007)*

**Hamadoun Touré (Porte-parole ONUCI):** Je voudrais juste vous annoncer que demain vendredi 21 septembre, c'est la Journée Internationale de la Paix. C'est une journée très importante pour les Nations Unies. Elle est établie depuis 1981, mais c'est 20 ans après, c'est-à-dire en 2001, qu'il a été décidé de la célébrer chaque année le 21 septembre. Demain ce sera la sixième fois que cette journée est célébrée à cette date dans le monde entier, non seulement dans les missions de paix mais il est également demandé à tous les états membres des Nations Unies de célébrer cette journée. La journée se passera ici en deux phases. La première consistera en une levée des couleurs (Côte d'Ivoire et Nations Unies), une allocution du Chef de la mission, et le message du Secrétaire Général des Nations Unies, en présence des membres du Gouvernement, notamment du Ministre des Affaires Etrangères, du Corps Diplomatique et des Chefs des Agences des Nations Unies, des représentants de la Société Civile et de plusieurs invités.

La deuxième partie sera consacrée à une table ronde sur le thème : « La Paix, condition du développement de la Côte d'Ivoire ». Elle sera animée par le Vice-président de la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGE-CI), Kouadio Kouassi Clément, la Fondatrice de l'Association Ivoirienne pour la Défense des Droits des Femmes (AIDF), la ministre Constance Yah, le Président de la Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme (LIDHO), Patrick Ngouan, le Recteur de l'Université Charles-Louis de Montesquieu d'Abidjan, le Professeur Urbain Amoa, la Présidente du Réseau International pour les Actions Affirmatives (RIFAA) "Paix et Epanouissement de la Femme en Côte d'Ivoire", la ministre Léopoldine Tiezan-Coffie. M. Arthur Aloco, Directeur juridique dans un groupe de Télécommunications, va traiter de "Paix et Perspectives pour les Jeunes".

La table ronde a pour but d'écouter les Ivoiriens parler de la paix, dire ce qu'ils en attendent et des conditions du redressement mentionné dans la résolution 1765 du Conseil de Sécurité. Mais le plus important est surtout de dire comment ils voient le développement de la Côte d'Ivoire, c'est-à-dire la Côte d'Ivoire post-crise, quelle est la vision qu'ils ont de la Côte d'Ivoire post-crise et quelles sont les recommandations qu'ils peuvent faire pour permettre à la communauté internationale de les accompagner dans ce sens.

Je pense que c'est une occasion pour vous également de venir vous exprimer et aussi donner votre point de vue. Nous vous attendons donc à cette réunion.

Vous vous rappelez que, la semaine dernière, nous avons eu une rencontre sur les enfants et les conflits armés mais surtout sur les enfants et le conflit ivoirien dont la présentation avait été faite par M. Boubacar Dieng. Le conseil de sécurité s'est penché avant-hier sur le rapport. Je lui ai demandé de revenir pour nous parler un peu de ce qui a été décidé, il prendra vos questions si vous en avez éventuellement. M. Guillaume Ngefa, le Chef de la Division des Droits de l'Homme en l'absence de M. Munzu, est aussi présent . La division a sorti le 7<sup>e</sup> rapport sur la situation des droits de l'Homme en Côte d'Ivoire qui vous a été distribué.

**Boubacar Dieng (chef de l'Unité de protection de l'enfance-ONUCI)** : Nous vous avons présenté le rapport la semaine dernière et il est actuellement publié comme vous le savez. Dans les procédures normales, le Conseil de Sécurité publie le rapport une semaine ou deux en avance pour donner la possibilité à tout le monde de réagir y compris le gouvernement ivoirien. Après, le Groupe de travail du conseil de sécurité se réunit pour discuter du contenu du rapport et faire des recommandations. Cela s'est déroulé avant hier en présence de tous les pays membres. Chaque pays a fait une déclaration, la Côte d'Ivoire était également présente. La Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies pour les Enfants et les Conflits armés, Radhika Coomaraswamy était en Côte d'Ivoire, il y a deux ou trois semaines, elle a fait son compte-rendu au conseil de sécurité sur sa visite ici, ce qu'elle a pu observer. L'un des temps forts est qu'il a été reconnu qu'en ce qui concerne l'utilisation d'enfants soldats et leur association avec les forces armées, le cas de la Côte d'Ivoire est un succès. Succès pour quoi ? Vous savez que partout où il y a des conflits en Afrique, l'un des problèmes majeurs, ce sont les enfants qui sont, ou bien recrutés, ou bien utilisés d'une autre manière. Comme on a pu le voir au Soudan, au Congo, un peu partout y compris en Ouganda. En Côte d'Ivoire également, il y a avait des enfants associés avec des groupes armés. Mais le conseil de sécurité, dans sa résolution **1539** et **1612** a demandé à toutes les parties au conflit de s'engager et de mettre en place des plans d'action pour mettre fin au recrutement et l'utilisation d'enfants soldats. Il était clair aussi que c'était la première fois au monde en fait, dans le cadre de cette résolution, qu'une partie au conflit s'est engagée à un tel plan d'action et à le mettre en œuvre. Ici, on a pu identifier des enfants qui sont en train de bénéficier des programmes de réhabilitation par l'Unicef. Cela a été reconnu hier et je pense qu'il devrait servir d'exemple ailleurs. Cependant, il y a un autre élément fort qui a été discuté le 18 [septembre] en ce qui concerne la Côte d'Ivoire, c'est le fait que pendant qu'il y a moins d'enfants associés aux forces armées, pendant que cela est vu comme un succès et doit servir d'exemple ailleurs, pendant que le processus de paix est en cours, il y a des violations persistantes. L'une des violations préoccupantes concerne les violences sexuelles et surtout celles à l'encontre des mineurs. Comme vous le savez, la Représentante spéciale sur la question des enfants dans les conflits armés avait, pendant sa visite ici, demandé au gouvernement de mettre en place un plan d'action pour combattre cet état de fait, que cela soit une structure interministérielle. Je dois dire avec plaisir que le gouvernement était favorable et qu'il était clair partout où nous étions passés, qu'il n'y a pas de justification pour n'importe quel genre de violence sexuelle. C'était ce que je voulais partager avec vous. Merci.

**HT :** Y a-t-il des questions pour moi en attendant M. Seck? Jeudi prochain le Général Amoussou sera là pour expliquer la ligne verte ou le début effectif du démantèlement de la zone de confiance. Les points d'observation, s'ils ont effectifs ou pas. Je vous prie donc de réserver vos questions militaires à la semaine prochaine.

Merci de votre patience. M. Seck est là. Il était dans une réunion de laquelle je l'ai tiré pratiquement pour s'adresser à vous. Vous savez que le gouvernement a annoncé le démarrage des audiences foraines pour le 25 septembre. Il est important que l'ONUCI vous dise également là où elle en est en ce qui concerne cette opération très importante dans le processus de paix. C'est pour cette raison que j'ai demandé à Ahmedou El Becaye Seck, le Directeur de la Division de l'Assistance Electorale, de venir nous dire là où on en est et de prendre vos questions. Merci M. Seck d'avoir accepté mon invitation et surtout la sollicitation des journalistes. Vous avez la parole.

**Ahmedou El Becaye Seck ( Chef de la Division de l'Assistance électorale-ONUCI) :** Je voudrais tout d'abord vous présenter nos excuses pour ce retard indépendant de ma volonté. Mais comme on le dit, mieux vaut tard que jamais. C'est un retard qui nous permettra tout de même de dialoguer sur la participation de l'ONUCI à ce processus assez important d'audience foraine dont l'annonce du démarrage a été faite depuis le 12 septembre par le gouvernement ivoirien. Je ne reviendrai pas sur les dispositions juridiques relatives à l'organisation de ces audience foraines. Elles sont déjà suffisamment connues de vous et je pense que vous participerez à apporter des autorités ivoiriennes à une meilleure vulgarisation des textes de droit positif pour permettre à tous ceux qui sont intéressés par cette opération d'y participer convenablement. L'ONUCI voudrait saluer la décision des autorités ivoiriennes de reprendre ces audiences foraines. Ce sera dans notre jargon la 4e génération après trois autres qui ont eu lieu en 2006. La première est une opération pilote qui a eu lieu entre le 18 et le 24 mai 2006. La seconde entre le 17 juillet et le 20 septembre 2006. La troisième du 19 janvier au 9 mars 2007 . Les dispositions concrètes prises par l'ONUCI depuis l'annonce par le groupe de travail de la reprise des audiences foraines, portent sur le déploiement des équipes sur toute l'étendue du territoire national. Elles seront déployées conformément à la carte administrative de la Côte d'Ivoire. Nous aurons donc une équipe par département, la République compte 68 départements. Il y a 63 juridictions qui ont été retenues pour piloter cette opération. Je dois dire que ces équipes procéderont à un monitoring des audiences foraines conformément aux dispositions rappelées par la résolution **1765** qui confie à l'ONUCI une observation de ces différents processus. L'ONUCI sera aussi aux côtés du gouvernement ivoirien pour appuyer la campagne d'information et de sensibilisation. Partant de ces trois premières expériences qui ont eu lieu ici, il y a un an, nous pensons que l'accent devrait être mis sur une communication de proximité. L'ONUCI a déjà porté une réflexion sur cette communication de proximité et nos collègues du bureau de l'Information ainsi que ceux du terrain participeront à côté des autorités ivoiriennes et conformément au plan directeur qui sera donc établi, à l'animation de cette campagne de sensibilisation. L'ONUCI est aussi décidé à apporter sa contribution au plan logistique à un bon déroulement de ces audiences foraines comme nous l'avions fait à l'occasion de la 1ere, 2e et 3e génération, chaque fois que le gouvernement nous le demandera et plus spécifiquement les ministères qui sont impliqués dans cette opération notamment la Commission national de

supervision et d'identification (CNSI) ou d'autres organisations comme la Commission nationale indépendante (CNI). Nous apporterons donc notre appui au support logistique de cette opération d'audiences foraines. Nous en profitons pour dire aussi qu'un centre opérationnel de suivi d'audience foraine installé ici à Sebroko. Ce centre suivra en temps réel toutes les activités qui se feront sur le terrain. Pour terminer, je peux dire que nous sommes nous prêts pour soutenir cette opération et nous attendons que le gouvernement et la République de Côte d'Ivoire nous indique dans quelle forme et dans quelles conditions cette opération va être menée, afin d'apporter notre contribution à ce programme qui est assez important. C'est l'occasion pour moi de revenir sur les propos de mon collègue Hamadoun Touré pour féliciter les autorités ivoiriennes pour les dispositions qu'elles ont prises pour lancer cette opération et nous souhaitons beaucoup de succès à cette opération qui constitue une des portes d'entrée dans ce processus d'identification dans ce pays. Je vous remercie.

***Peter Murphy (Agence Reuters) : Je voudrais demander si l'ONUCI a mené une étude indépendante pour savoir quel est le nombre de personnes concernées par les audiences foraines ?***

**A B S :** Merci de nous poser cette question. Je pense que les résultats qui sortiront des audiences foraines constitueront la meilleure réponse pour savoir quel est le nombre de personnes concernées. A notre niveau, nous n'avons pas encore ni étudié, ni essayé de faire un sondage pour voir le nombre de personnes concernées. Il faut laisser aux institutions judiciaires de ce pays le soin de collecter les requêtes qui seront présentées par les pétitionnaires et au terme de ces opérations, savoir combien de personnes sont concernées. Ce que je peux vous dire au terme de l'opération qui sera menée, nous serons en mesure de donner des indications globales sur le nombre de personnes qui se seront présentées dans les différentes juridictions de la Côte d'Ivoire, étant entendu qu'il reviendra au gouvernement de confirmer ou d'infirmer si ces chiffres que nous avons communiqués sont des chiffres conformes aux données statistiques que le gouvernement aura lui-même recueillies.

***Germaine Boni (Panapress) : Vous avez parlé d'un centre opérationnel de suivi des audiences foraines qui sera installé ici à Sebroko. Est-ce à l'initiative de l'ONUCI ou du gouvernement ? Si c'est une initiative de l'ONUCI, est ce que cela rentre dans le cadre de votre appui comme vous l'aviez annoncé au début de la conférence, appui que vous deviez mener auprès du gouvernement ?***

**ABS :** Le 13<sup>e</sup> rapport du Secrétaire général des Nations Unies a invité la division de l'Assistance électorale à créer en son sein, une cellule d'observation des processus électoraux. Ce 13<sup>e</sup> rapport a été adopté par la résolution **1765** du conseil de sécurité et c'est dans ce cadre que nous avons, à notre niveau, mis en place un centre opérationnel qui nous permettra de suivre toutes les opérations en temps réel sur le terrain et de voir comment ces opérations se déroulent. Ce n'est donc pas un centre créé à l'initiative du gouvernement mais il est créé par rapport au dispositif normal des attributions qui nous sont confiées par la loi internationale.

***N'Dri Parfait Brou (Fraternité Matin) : Je voudrais savoir si vous avez des inquiétudes particulières à exprimer concernant les prochaines audiences***

## **foraines ?**

**ABS :** Il faut être nourri d'optimisme. Il faut encourager les ivoiriens et les autorités ivoiriennes à persévérer dans cette voie qu'ils ont choisie depuis le 4 mars avec l'Accord politique de Ouagadougou et nous avons un certain nombre d'indicateurs qui nous incitent à l'optimisme. Les magistrats ont déjà été nommés depuis le 5 juin par décret présidentiel, les préfets et les sous-préfets ont été nommés. Il n'y a pas de raison que la machine de relance des audiences foraines ne puisse pas l'être. Nous souhaitons que les Ivoiriens trouvent donc à leur niveau les solutions pour relancer ces audiences et cela en s'inscrivant résolument dans le cadre de l'Accord de Paix signé le 4 mars à Ouagadougou

**P. M (Reuters) :** *Est-ce qu'avec cette cellule on pourra venir directement vers vous pour avoir le bilan par rapport aux audiences foraines à l'intérieur du pays ? ou devons nous passer par le porte-parole, comment cela va-t-il se passer ?*

**ABS :** Les observations et les résultats des observations qui sont faites au niveau du centre d'observation seront partagées avec le porte-parole et les autres sections de la mission. Je pense que vous pourrez donc avoir à votre disposition toutes les informations que nous mettrons à sa disposition.

**Deless Goue (Le front) :** *Il y a 63 juridictions que le gouvernement déploie sur le terrain. D'abord il y a 25 équipes qui vont partir. Tout à l'heure, vous aviez annoncé que vous alliez quadriller toute la carte administrative des 68 départements. Quelle est la composition de chaque équipe de l'ONUCI et concrètement quel sera votre rôle aux côtés des autorités ivoiriennes, parce que la sécurité est assurée par le Centre de Commandement Intégré (CCI).*

**ABS :** Je n'ai pas encore vu le nouveau mode opératoire arrêté par le gouvernement ivoirien pour les audiences foraines. Donc je ne peux pas savoir s'il y a 25 équipes qui vont commencer, 63 ou 68 équipes. Les dispositions pratiques que nous avons prises à notre niveau, nous avons essayé de nous caler sur le dispositif théorique qui est là. Hypothèse : il y a 68 départements et 63 juridictions. Donc 63 équipes vont être mises en place. Ce sont des équipes pluridisciplinaires qui seront constituées en fonction des ressources humaines, disponibles au niveau de nos 14 bases de l'ONUCI sur le terrain, à savoir 8 bases à l'est et 6 bases à l'ouest du pays. Ces équipes n'ont pas mission de sécuriser le processus électoral. Elles ont plutôt pour mission de venir et de voir comment se passent les opérations. D'ailleurs à l'occasion des premières générations d'audiences foraines, nous avons été invités par le gouvernement ivoirien comme observateurs pour regarder ce qui se passe sur le terrain. Ce sont donc des équipes pluridisciplinaires qui peuvent être des équipes très larges comme des équipes très réduites au regard des ressources humaines disponibles sur le terrain.

**Brou Faustin (AIP) :** *Vous aviez dit tout à l'heure que vous ne saviez pas le nombre de personnes concernées par ces audiences foraines. On sait qu'à la faveur de cette crise, des chiffres ont été avancés concernant le nombre d'Ivoiriens qui n'auraient pas de papiers. Je voudrais savoir, à l'issue de cette opération, qui de l'ONUCI et des autorités ivoiriennes sera chargé de*

***communiquer les résultats officielles.***

**ABS :** C'est une opération ivoirienne, menée par des Ivoiriens et il reviendra aux autorités ivoiriennes de dire combien de personnes ont été traitées par les juridictions ivoiriennes mais l'ONUCI sera attentive à cette opération. Il revient à nos hôtes ivoiriens de nous dire combien de personnes ont été traitées à l'occasion des audiences foraines. C'est pour les Ivoiriens et les non ivoiriens, tous ceux qui sont nés sur le territoire national. Les audiences foraines, comme l'indique d'ailleurs le droit positif ivoirien, c'est que toute personne née sur le territoire national et dont la naissance n'a pas été déclarée au bout d'un certain temps, peut solliciter des juridictions un jugement supplétif permettant de constater sa naissance à tel endroit, à tel mois et à telle année. Je pense avoir répondu à toutes vos questions. Je voudrais vous remercier et m'excuser une fois de plus de vous avoir fait attendre.

**HT :** Mesdames et messieurs merci. A demain matin pour la Journée Internationale de la Paix. Jeudi prochain, nous aurons le Général Amoussou pour nous parler du nouveau redéploiement de l'ONUCI.